

Patrice BAUBEAU

## L'INFORMATION À DESTINATION DES JEUNES, PRODUIT DE CONTRAINTES, DE COLLABORATIONS ET DE CONCURRENCE

### L'EXEMPLE DU CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE DE PARIS

**Résumé :** La création du Centre d'information et de documentation jeunesse — CIDJ — découle de trois facteurs : l'apparition d'une « politique pour la jeunesse », la concurrence institutionnelle entre les différents acteurs de cette politique, la crise de mai 1968. Le CIDJ, destiné à répondre à la totalité des besoins d'information des jeunes, doit simultanément définir l'étendue de ses missions, former son personnel à ses nouveaux métiers et s'insérer dans un paysage institutionnel déjà riche (ONISEP, ANPE, etc.). C'est en oscillant entre deux formules générales de fonctionnement — le centre à tout faire ou le guichet unique — que le CIDJ tente de répondre à ses missions et de trouver sa place parmi les autres organismes.

**Mots-clés :** Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) — Information et documentation jeunesse — Ministère de la Jeunesse et des sports — Politique de la jeunesse.

*« Il faut que les jeunes apportent la remise en cause de tout. La remise en ordre, c'est la tâche de ceux qui gouvernent. »*  
Georges Pompidou, 21 mars 1968.

L'information de la jeunesse présente deux caractères difficilement conciliables. Les jeunes ne savent pas toujours où chercher l'information ni quel crédit lui accorder. Parallèlement, ils ont besoin de cette information pour éclairer leurs choix : orientation scolaire, mé-

tiers, loisirs. Ce sont ces éléments qui ont amené le développement en Europe, depuis une trentaine d'années, d'organismes spécialisés dans l'information des jeunes, organismes souvent dotés d'une éthique professionnelle forte.

En France, le CIDJ<sup>1</sup> est le premier organisme chargé de répondre, au niveau national, à l'ensemble des besoins d'information des jeunes. Cette mission lui est dévolue en 1969 par la puissance publique, du fait de l'évolution du paysage institutionnel et de la conception de la jeunesse comme public politique. Le jeune Centre entreprend alors de se situer par rapport à son public : les jeunes, et sa tutelle : l'État, et se structure tout en subissant une contrainte budgétaire croissante et la « concurrence/coopération » d'autres organismes publics. Il doit alors opter entre deux modes de fonctionnement : le centre à tout faire ou le guichet unique<sup>2</sup>. Ainsi, le CIDJ apparaît un peu comme le produit des contraintes, des collaborations et des concurrences qui ont présidé à sa naissance puis à son institutionnalisation.

## **1. DE LA DÉFINITION D'UNE « POLITIQUE POUR LA JEUNESSE » À LA CRÉATION DU CIDJ**

### *1.1. Le développement d'une « politique pour la jeunesse »*

A l'origine du CIDJ se trouve le Rapport d'enquête sur la jeunesse française<sup>3</sup>, ou « Livre Blanc sur la Jeunesse », paru en 1967. Ce

---

<sup>1</sup> Étant basé sur les seules archives du CIDJ (cf. note 2), cet article présente un biais important. Les exemples concernent davantage le CIDJ que d'autres institutions citées, car il est difficile de tirer parti des archives d'une institution pour mettre en évidence les actions d'une autre. Je tiens à préciser que des exemples équivalents peuvent être puisés dans l'histoire d'autres institutions.

<sup>2</sup> Pour rédiger cet article, nous nous sommes appuyés sur les excellentes archives du CIDJ. Ont plus précisément été consultés : les PV des conseils d'administration et des assemblées générales, les courriers, les notes de service et les notes internes, les bilans et les comptes de résultat, les actes des colloques organisés par le CIDJ, ses publications et des documents divers. En outre, une vingtaine d'entretiens ont été conduits — qui ne sont pas cités ici pour des raisons de confidentialité — avec une quarantaine de personnes du CIDJ ou d'organismes parisiens ou provinciaux. Nous tenons particulièrement à remercier le CIDJ de nous avoir permis d'accéder à ces archives et à ces personnes, puis de nous avoir autorisé à rédiger cet article.

<sup>3</sup> Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Rapport d'enquête sur la jeunesse française. Analyse des études et opinions exprimées*, 1966-1967. Préface de François Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports. S.l., ministère de la Jeunesse et des Sports, s.d. (1967). N.p. Cf.

travail, réalisé en grande partie par René Haby<sup>4</sup>, directeur de cabinet de François Missoffe, répond à deux exigences. Il s'agit à la fois de fonder une « politique pour la jeunesse » (François Missoffe dans la préface au Livre Blanc) et de conforter la légitimité du ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce ministère est en effet de création récente et l'administration qu'il dirige évolue progressivement vers une indépendance croissante par rapport au ministère de l'Éducation Nationale. *Le Livre Blanc* doit donc permettre de définir un domaine propre par rapport à ce dernier ministère et qui ne relève pas des seules activités sportives. Le gouvernement Pompidou installé après les élections présidentielles de 1965 prolonge cette évolution en plaçant un « politique » à la place d'un sportif, François Missoffe, à la tête du nouveau ministère de la Jeunesse et des Sports.

*Le Livre Blanc*, lancé au mois de mai 1966<sup>5</sup>, repose sur une vaste consultation : « Il s'agit de permettre à tous, et particulièrement aux jeunes, qu'ils appartiennent ou non à des organisations constituées, d'exprimer leur opinion sur ce que doit être une politique pour la jeunesse »<sup>6</sup>. Sept mille dossiers renvoyés au ministère par des associations de jeunesse et un sondage réalisé en novembre 1966 auprès de trois mille jeunes permettent de photographier la jeunesse française cette année-là<sup>7</sup>.

L'approche globale choisie, qui ressort clairement du découpage du *Livre Blanc*<sup>8</sup>, met en évidence le décalage croissant entre les formes institutionnelles de la socialisation des jeunes et leurs aspirations. La conclusion pose les principes d'une solution à ces problèmes : « L'une d'elles peut résider dans une conception nouvelle des tâches d'éducation ajoutant à l'objectif traditionnel des acquisitions intellec-

---

également : Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Jeunes d'aujourd'hui* [d'après le rapport d'enquête sur la jeunesse française 1966-1967]. Paris, la Documentation française, s.d. (1967). 339 p.

<sup>4</sup>- René Haby est ministre de l'Éducation nationale de 1974 à 1978. Député, il devient président du CIDJ en 1987, jusqu'en 1992.

<sup>5</sup>- Lettre de François Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports, jointe au dossier d'enquête pour le livre blanc de la jeunesse et datée du 23 mai 1966.

<sup>6</sup>- Idem.

<sup>7</sup>- Ces indications sont extraites du préambule au *Livre Blanc*.

<sup>8</sup>- Les 8 chapitres qui composent le *Livre Blanc* sont : Données démographiques et économiques ; Psychologie de la personnalité juvénile ; Attitudes sociologiques ; Les formations scolaires et professionnelles ; Les jeunes travailleurs ; Utilisation des temps de loisirs ; Les jeunes en tant que citoyens ; Inadaptés et handicapés.

tuelles et culturelles, celui d'un apprentissage progressif de l'autonomie »<sup>9</sup>. La traduction concrète de cette « conception nouvelle », c'est l'information des jeunes, dans un cadre favorisant le dialogue et l'autonomie : à la fin 1967, le ministère projette la création du Centre d'information et de dialogue, futur CIDJ

### *1.2. Mai 1968, révélateur des enjeux institutionnels*

mai 1968 rend l'action politique urgente et « la Jeunesse et les Sports » en tire un nouveau poids, après le remplacement de François Missoffe par Joseph Comiti avec le rang de secrétaire d'État, rattaché directement au Premier Ministre. La crise justifie la mise au point de réponses aux questions des moins de vingt-cinq ans, qui représentent près de 40 % de la population française, soit un maximum au XXe siècle.

Les années 1966-1967 avaient vu une augmentation importante — selon les critères de l'époque — du chômage, entraînant la réorganisation du dispositif public en faveur de l'emploi en 1967, avec la création de l'Agence Nationale pour l'Emploi. Peu après, une enquête effectuée par l'IFOP en janvier 1969 vient rappeler qu'un tiers des jeunes choisissent leur métier par hasard<sup>10</sup>. C'est alors qu'est décidée la réforme du Bureau Universitaire de Statistiques et des Centres d'Information et d'Orientation qui débouchera sur la création de l'ONISEP en 1970, sous la tutelle de l'Éducation Nationale.

Ainsi, dès sa création en 1969, le CIDJ se trouve pris dans un débat institutionnel et de compétences du fait des nombreuses initiatives publiques à cette période, tandis que l'ONISEP et le CIDJ prolongent la lutte d'influence entre l'Éducation Nationale et la Jeunesse et les Sports.

---

<sup>9</sup>- Ministère de la Jeunesse et des Sports. Rapport d'enquête sur la jeunesse française. Op. Cit.

<sup>10</sup>- Archives du CIDJ

## 2. LE CIDJ : AU SERVICE DES JEUNES OU DE L'ÉTAT ?

Le 14 janvier 1968 une note<sup>11</sup> de Christian Reboul<sup>12</sup> apporte quelques indications sur les enjeux institutionnels de la création du Centre d'information et de dialogue. Il s'oppose à un contrôle trop étroit du fonctionnement du futur Centre sinon, « En gros, c'est recréer le ministère, c'est demander aux gens du CID de subir les inconvénients que les fonctionnaires connaissent sur le plan du salaire, en exigeant d'eux une productivité identique à celle du secteur privé, sans pour autant leur accorder les garanties dont bénéficient les fonctionnaires ».

Début 1969, alors que différentes versions des statuts se succèdent, les fonctions et les structures du CID se précisent. Placée sous le haut patronage du secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports, « Cette association a pour objet de mettre à la disposition des jeunes, par les moyens et procédés qui lui sembleront les plus appropriés à cet effet, les informations dont ceux-ci souhaitent disposer dans tous les domaines »<sup>13</sup>. Ainsi, le CIDJ a pour objet la diffusion de toutes les informations que son public peut lui demander, sans objectifs opérationnels. Au contraire, l'ANPE et l'ONISEP mettent leur mission d'information spécifique au service d'actions concrètes : faciliter l'insertion professionnelle pour l'une, l'orientation scolaire et professionnelle pour l'autre.

Le 19 juin 1969, le CID, devenu Centre d'information et de documentation jeunesse, ouvre ses portes. L'inauguration officielle a lieu quelques jours plus tard, en présence notamment de Michel Debré, nouveau ministre de la Défense nationale. Jean-Pierre Danaud, président du CIDJ, lui adresse, le 14 août suivant, une lettre précisant : « L'objectif second du Centre est d'amener les jeunes à entrer, par son intermédiaire, en contact avec l'Administration et à prendre conscience des initiatives et des efforts entrepris par l'État en faveur

---

<sup>11</sup>- Archives du CIDJ

<sup>12</sup>- Christian Reboul est journaliste et chef des services de presse et d'information au ministère de la Jeunesse et des Sports, proche collaborateur de François Missoffe puis de son successeur Joseph Comiti. Il est la cheville ouvrière de la création du CIDJ Il sera délégué général du CIDJ de 1969 à 1971.

<sup>13</sup>- Deuxième version des statuts, 9 janvier 1969, archives du CIDJ

de la jeunesse ». Le CIDJ est pris dès l'origine dans les contradictions d'une double mission. Il doit mettre à la disposition des jeunes une information neutre, utilisable, à jour et dans tous les domaines demandés. En direction de l'État, il doit faire valoir auprès des mêmes jeunes les réalisations des Pouvoirs publics, traduire auprès du ministère les attentes des jeunes, servir de relais d'influence de l'État auprès de son public. La marge entre cette dernière mission et la propagande est étroite : le problème resurgira à plusieurs reprises, notamment en 1973 et en 1978, à l'occasion des élections législatives où l'on tente d'utiliser la — réelle — crédibilité du CIDJ auprès des jeunes à des fins électorales. Ce conflit sera peu à peu tranché par le retrait croissant du CIDJ de la sphère politique. Un exemple de cette évolution pourrait être trouvé dans le profil du « couple » Président — Délégué général : en vingt ans, il y a eu un renversement total de l'équilibre, puisqu'à l'origine, c'est le Président qui incarne l'autorité administrative et le Délégué général qui représente la « communication ». Le profil en 1995 est exactement inverse, avec un Directeur général issu du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports et un Président, Jean-Marie Cavada, qui représente les métiers de la communication. Cette évolution, fait notable, a été progressive et régulière, parallèle à la « dépolitisation » de la fonction de Délégué (ou Directeur) général.

### **3. LE CIDJ SE « PROFESSIONNALISE » ET SE STRUCTURE**

Premier organisme de la sorte en France<sup>14</sup>, même si quelques pays européens avaient ouvert la voie depuis le milieu des années soixante, le CIDJ devait trouver son public, définir sa vocation, créer ses métiers. Ces différents aspects n'avaient été que partiellement entrevus et ont souvent été masqués, au cours des premières années, par des crises internes et des conflits de voisinage — ou au contraire des collaborations — avec d'autres institutions.

---

<sup>14</sup>- Des bureaux d'information avaient été ouverts dans certaines villes de France auparavant, notamment à Pontoise. Mais le CIDJ est la première réalisation nationale et l'amorce d'un véritable réseau.

### 3.1. Vers la « professionnalisation »

Face à l'ampleur de ses missions, les horaires du CIDJ sont très étendus : 7 jours sur 7, de 9 heures à 21 heures. L'organisation du Centre découle d'abord de conceptions préétablies. L'accueil doit être le fait d'hôtesse, qui guident le jeune à la recherche d'informations en direction des informateurs, lesquels doivent mettre à sa disposition des dossiers de documentation, réalisés par ailleurs par des documentalistes.

En fait, cette formule s'avère rapidement inapplicable. Le 27 mai 1969, C. Reboul écrit au contrôleur financier du CIDJ : «... il est absolument indispensable que le service d'accueil ne soit pas uniquement composé de jeunes filles. J'ai à ce sujet d'ailleurs reçu des instructions précises du ministre à la suite de la visite qu'il a effectuée au service d'information de Pontoise dont les promoteurs ont très vite constaté que certains jeunes gens hésitaient pour des questions particulières à s'adresser aux jeunes filles. »<sup>15</sup> Dès l'été 1969, il n'est plus question d'hôtesse, mais seulement d'informateurs, à l'accueil, et de documentalistes, qui réalisent les dossiers.

Le succès du centre, tel qu'il transparaît dans l'augmentation continue du nombre de visiteurs, se profile dès le premier mois : le CIDJ répond bien à des besoins jusque-là ignorés. Nous n'avons malheureusement pas de relevés précis de la fréquentation du Centre de 1969 à 1971. Néanmoins, quelques indications sont disponibles. Le premier conseil d'administration de l'association après constitution, le 3 juillet 1969, dresse le bilan d'un mois d'ouverture au public : 500 demandes de renseignement par jour, sous forme de lettres, de visites ou d'appels téléphoniques. Le public est essentiellement constitué d'étudiants (y compris lycéens et collégiens) et de jeunes travailleurs. A la fin de 1971, la fréquentation atteint à peu près 1 000 visites par jour. Cette affluence et le constat de la difficulté de toucher les jeunes ruraux amènent deux modifications dans l'organisation du CIDJ

Au début de 1972, le Conseil d'administration décide d'autoriser l'expérience du « CIDJ itinérant ». Il s'agit d'une camionnette aménagée pour distribuer les informations et documents. Cette opération est soutenue par le ministère de l'Agriculture et se déroule en

---

<sup>15</sup> - Lettre du 27 mai 1969 de C. Reboul à J. Coti. Archives du CIDJ Correspondance avec le Contrôleur financier.

premier lieu dans l'Eure, en particulier auprès des lycées agricoles. Ainsi, le CIDJ ne se contente plus d'attendre la visite des jeunes qu'il informe de son existence par la presse, la radio ou la télévision<sup>16</sup> : il va vers eux. C'est le sens d'une autre expérience du CIDJ, réalisée à la demande du ministère de la Défense nationale, et dont les prolongements seront beaucoup plus importants. En 1971, l'armée propose au CIDJ de concevoir, pour les officiers instructeurs, une documentation qui permette de répondre aux demandes des jeunes gens effectuant leur service national, en vue de faciliter leur information en matière professionnelle.

Ces nouvelles formes d'intervention supposent une profonde transformation des métiers du CIDJ. En effet, il n'est plus possible de communiquer des dossiers de documentation, à la fois uniques, volumineux et difficiles d'accès, aux jeunes concernés. Anticipant sur cette évolution, de façon tout à fait pragmatique, informateurs et documentalistes avaient commencé à établir des listes de questions types et des vade-mecum comportant les éléments principaux de réponse — les nouveaux dossiers étant créés lorsqu'apparaissait une nouvelle demande. La demande globale émanant du ministère de la Défense incite à la formalisation de ces fiches de synthèse, remises à jour chaque année et rédigées dans un style clair et accessible.

Cette évolution est facilitée par le recrutement voulu par C. Reboul : des jeunes diplômés, bac + 3 ou bac + 4, car selon le slogan alors en vigueur « des jeunes informent des jeunes ». Le contact établi facilement, le caractère convivial du hall d'accueil où s'attardent les visiteurs, accentuent la personnalité du CIDJ. Démembrement<sup>17</sup> de l'État du point de vue des missions assumées, le CIDJ en est alors très éloigné par son fonctionnement. Cette ambiance et l'évolution du métier vers la constitution de fiches de synthèse favorisent un rapprochement entre informateurs et documentalistes.

---

<sup>16</sup>- Dès 1969, le CIDJ entame des campagnes d'affichage et de publicité pour se faire connaître, notamment avec le parrainage de la RATP. Par la suite, le Centre s'efforce d'assurer une présence régulière dans la presse écrite et parlée qui touche les jeunes.

<sup>17</sup>- En droit public, la notion de « démembrement », à manier avec précaution puisqu'elle peut impliquer une critique de cette pratique, désigne la dévolution, à des organismes publics hiérarchiquement séparés de l'Administration, de tâches dont le caractère technique ou politique justifie cette dévolution.



### 3.2. *La crise de 1971 et la structuration du CIDJ*

L'évolution ainsi perceptible est cristallisée par un violent conflit avec la direction. De latent, en raison surtout des horaires de travail, le conflit devient ouvert en raison du refus de contractualiser des personnes enfermées de longs mois dans des statuts précaires. En fait, le CIDJ n'était pas sorti du joyeux désordre administratif, financier et humain d'un organisme en voie de constitution. En posant les questions des méthodes de direction, de la gestion à long terme des effectifs, des carrières et des qualifications, des horaires, les grévistes du printemps 1971 transforment profondément l'association.

Cette transformation s'opère dans deux sens contradictoires. A la recherche d'un statut du personnel, les employés et la tutelle, soucieuse de mettre un terme aux débordements, se tournent vers le modèle le plus proche : la fonction publique. Même refusé, voire contesté, le rapprochement avec la fonction publique apparaît évident sur la moyenne période : les hausses de salaires sont contraintes par les budgets publics, les évolutions des traitements et des échelons de la fonction publique servent de référence. Les classifications, la définition des qualifications aboutissent à une structuration croissante du CIDJ, qui vient s'insérer en douceur dans l'organigramme global du ministère à la Jeunesse et aux Sports, le délégué général, devenu directeur général, étant de plus en plus fréquemment issu de ce ministère.

En revanche, l'ordre du discours récupère la dimension égalitaire de la crise de 1971, qui prend une signification politique : « le CIDJ est de gauche mais il est dirigé par des gens de droite » entend-on. Cette identification des salariés, et en particulier des informateurs et des documentalistes, à « l'âme » du CIDJ conduit à une appropriation de son objet. Désormais, le CIDJ relève d'une mission de service public, assimilée à un service non marchand, cette assimilation étant facilitée par le statut d'association à but non lucratif du Centre. Surtout, ce phénomène de corps qui rapproche informateurs et documentalistes débouche sur la constitution d'un statut commun d'« informateur-documentaliste », définitif début 1977. Mais ce corps intellectuel cherche à ne pas exclure les autres employés du CIDJ : personnel administratif (comptabilité, juridique, secrétariat) et personnel technique (entretien, imprimerie du Centre). Pour cela, le discours s'appuie sur

les thèmes de l'égalité et de l'opposition au « patron » : jusqu'au milieu des années quatre-vingts, il n'y aura pas à proprement parler de chefs de service, malgré la croissance des effectifs (près de cent personnes).

Alain Quintrie-Lamothe, qui succède à Christian Reboul comme délégué général<sup>18</sup> conduit les premières modernisations du CIDJ tout en laissant s'opérer la fusion information-documentation. Mais Philippe Atger, qui lui succède, ne peut éviter les crispations avec le personnel. Elles trouvent des motifs supplémentaires dans un discours politique qui vient justifier l'opposition délégué général-salariés tout en masquant l'hétérogénéité<sup>19</sup> entre ces derniers. En 1981, un tract est distribué entre les deux tours qui vise autant Philippe Atger que Valéry Giscard d'Estaing. Cette contradiction entre un discours égalitaire et un modèle administratif évolue vers un corporatisme croissant autour du métier d'informateur-documentaliste et d'une éthique construite sur le « service public » gratuit et la qualité de l'information fournie. En s'érigeant comme experts, les personnels du CIDJ s'affranchissent d'un débat sur la justification de leur intervention dans l'information des jeunes et le financement de cette intervention par l'État, et reportent le débat politique sur la conception de la « politique pour la jeunesse ».

La rigueur budgétaire, qui débute en 1976 mais qu'accroissent les gouvernements Mauroy et Fabius, impose des évolutions, à travers le recours croissant à l'autofinancement, c'est-à-dire à la vente des produits à valeur ajoutée du CIDJ

#### **4. LE CIDJ, CENTRE A TOUT FAIRE OU GUICHET UNIQUE ?**

Les coopérations engagées par le CIDJ avec des organismes pu-

---

<sup>18</sup>- Christian Reboul quitte le CIDJ en août 1971 et est remplacé à titre intérimaire par Michel Delaborde, du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Alain Quintrie-Lamothe, journaliste, devient délégué général à partir de février 1972, jusqu'en octobre 1978.

<sup>19</sup>- Largement démontrée par les taux de participation aux grèves de salariés selon qu'ils sont informateurs-documentalistes (les plus engagés), agents administratifs, personnels d'entretien et technique hors imprimerie, techniciens de l'imprimerie (très engagés sur des conflits ponctuels).

blics ou parapublics correspondent à deux schémas : la recherche de diffuseurs pour l'information qu'il produit, ou l'enrichissement de l'information qu'il peut mettre à la disposition des jeunes. Ces deux schémas impliquent eux-mêmes deux conceptions du CIDJ : le centre à tout faire ou le guichet unique. Entre ces deux voies, le CIDJ hésite, en tenant compte du système de contraintes auquel il est soumis.

*4.1. Les contraintes de financement  
moteur de l'interinstitutionnalité<sup>20</sup>*

La recherche de diffuseurs, ou la constitution d'un réseau, est d'abord conditionnée par la contrainte financière. En effet, le budget du CIDJ au début des années soixante-dix est financé à près de 100 % par la dotation du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Très tôt, le succès du CIDJ entraîne des tensions sur son budget, et C. Reboul précise, dans une lettre du 18 mars 1971<sup>21</sup> : « Contrairement à la plupart des associations, le CIDJ ne peut pas limiter son activité en fonction de son budget. [...]. C'est la « clientèle » qui fixe le nombre de demandes journalières qui nous sont adressées. Nous n'avons aucun moyen de limiter cette dernière. Si les moyens qui nous sont nécessaires pour y répondre ne nous sont pas donnés, à échéance, nous n'avons pour faire face à la demande qu'un seul moyen : diminuer la qualité de la prestation de service. Je ne pense pas que ce soit la solution ! »

En août 1971, c'est-à-dire au moment de la crise aiguë du CIDJ — fermé depuis la grève avec occupation du 5 juillet — et du départ de C. Reboul, « le président Chazal, appuyé par le Conseil d'administration, a décidé de cesser la fourniture des prestations du CIDJ génératrices de recettes si celles-ci doivent systématiquement venir en diminution de la subvention initiale »<sup>22</sup>. Ainsi la question de l'autofinancement implique-t-elle une remise en question de la dotation budgétaire.

---

<sup>20</sup>- Par « interinstitutionnalité » nous entendons coopération entre organismes publics ou para-publics.

<sup>21</sup>- Lettre de Christian Reboul au cabinet du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, du 18 mars 1971. Archives du CIDJ

<sup>22</sup>- Archives du CIDJ Correspondance avec le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, août 1971. Laurent Chazal a remplacé Jean-Pierre Dannaud à la présidence du CIDJ le 10 mai 1971.

taire. La crise de 1971, avec les menaces qu'elle fait peser sur la pérennité du Centre, repousse de quelques années un début de solution.

En 1973, alors que le redémarrage du Centre est très satisfaisant, l'Assemblée générale du 22 mai est l'occasion de poser de nouveau la question de l'autofinancement<sup>23</sup>. L'accord passé avec l'armée prévoyait la vente, par le CIDJ, des fiches de synthèse réalisées sur les métiers ou les études. Depuis septembre 1972, la communication des dossiers de documentation au public a été limitée puis supprimée, ne serait-ce qu'en raison de l'affluence, pour être remplacée par un entretien personnalisé, la remise de fiches de synthèse, de listes d'adresses, etc. L'impression de ces fiches prend bientôt une certaine ampleur, obligeant le CIDJ à investir dans un matériel adéquat. Le 14 janvier 1975, le Conseil d'administration autorise l'expérimentation pour un an d'un service d'abonnement aux fiches métiers et aux fiches jeunesse, sports et loisirs. De nouveaux investissements sont réalisés et les fiches sont peu à peu normalisées. Actuel CIDJ est cet abonnement qui permet de recevoir tout ou partie des fiches de synthèse du CIDJ. Le premier client reste l'armée (plus de 1 000 commandes pour 1977), mais les ventes se développent régulièrement. Le taux d'autofinancement<sup>24</sup>, proche de zéro en 1973, atteint 1,9 % en 1975, 8,4 % en 1980, 21,1 % en 1985 et 46 % en 1990.

Cette croissance de l'autofinancement couvre deux phases principales : de 1973 à 1983, la subvention du ministère croît de manière continue, même si parfois cette croissance a simplement compensé la dérive inflationniste. En revanche, depuis 1983, la subvention est restée à peu près stable en francs courants, passant de 10 à 11 millions de francs de 1983 à 1993. La croissance de l'autofinancement durant cette période est donc un impératif, non pas seulement de poursuite du développement du CIDJ, mais de maintien de ses activités.

Il faut toutefois noter que l'autofinancement provient largement de ventes effectuées en direction d'organismes ou de collectivités publiques. Il n'y a donc pas à proprement parler désengagement budgé-

---

<sup>23</sup> - « Une part d'autofinancement permettrait peut-être au CIDJ d'accomplir sa mission loi de 1901 sans sortir du cadre qui lui a été tracé. » Procès-verbal de l'Assemblée générale du CIDJ du 22 mai 1973.

<sup>24</sup> - Calculé comme le rapport entre les ressources des ventes de publications et des services facturés et la somme des recettes courantes du CIDJ Sources : secrétariat général du CIDJ, rapports annuels.

taire, mais le CIDJ a été placé dans une position contractuelle par rapport à ses clients de la sphère publique, impliquant à la fois des facteurs d'incertitude (renouvellement des contrats, plan de charge à moyen terme) et des éléments de dynamisme (qualité des prestations, réponse à des besoins exprimés).

#### *4.2. Le réseau Information jeunesse ou le retour du politique*

##### *Du CIDJ Méditerranée à la constitution du réseau d'information jeunesse*

La contrainte politique à la constitution d'un réseau de diffusion de l'information s'apprécie mieux une fois connues ces données financières. La première tentative du CIDJ a bien entendu été de développer un réseau autour du concept de l'information jeunesse. Cette démarche a été accélérée par Joseph Comiti, élu de la région marseillaise, qui a encouragé et soutenu la constitution du CIDJ-Méditerranée inauguré à Marseille en août 1971. En premier lieu, on peut s'interroger sur l'opportunité de développer un tel réseau : les mairies, les CIO, les MJC, mais également les services préfectoraux de la Jeunesse et des Sports, tant aux niveaux départemental que régional, offraient de nombreuses possibilités de collaboration.

Outre les intérêts politiques, cette volonté de développer un réseau propre est justifiée par les personnels du CIDJ eux-mêmes. Ils considèrent en effet qu'ils proposent une information à la fois plus neutre, plus accessible et de meilleure qualité que les autres pourvoyeurs d'information : l'un de leur rôle consiste par exemple à rendre plus « digestes » les documents vendus ou distribués par l'ONISEP. Cette position entraîne évidemment des conflits avec les autres pourvoyeurs ou créateurs de supports d'information. L'ONISEP se plaint, parfois, que ses propres documents sont exploités par le CIDJ, à son profit : ce conflit prend même une tournure aiguë au cours des années 1973 à 1975, puis resurgira de manière épisodique. De fait, ce conflit était peut-être inévitable à partir du moment où les questions posées au CIDJ portaient surtout sur les métiers et les formations<sup>25</sup>. De ce point de vue, la création du CIDJ-Méditerranée n'est

---

<sup>25</sup>- Selon un sondage réalisé en 1976 dans le hall du CIDJ, les deux catégories de questions les plus souvent posées portent sur les métiers et les activités des associations. Les

pas nécessairement bien perçue. Dès novembre 1972, le directeur régional de l'ONISEP note que les fonctions des deux centres se recoupent et qu'une meilleure coordination serait souhaitable<sup>26</sup>. Un problème similaire s'était posé peu avant vis-à-vis de l'ANPE : en février 1972, le CIDJ-Méditerranée a diffusé une plaquette destinée aux entreprises, les incitant à lui transmettre leurs offres de travail pour des jeunes. Le directeur régional du travail signale alors au CIDJ-Méditerranée qu'il s'agit des fonctions d'une entreprise de placement, « activité confiée par le législateur à l'ANPE ».

Par ailleurs, le CIDJ veut éviter de se voir coller une étiquette politique, c'est-à-dire, en pratique, l'étiquette politique de son ministre de tutelle à Paris et des autorités locales en province. Les relations avec les municipalités proches de Marseille apparaissent ainsi favorables, mais elles sont parfois plus tendues, comme avec Narbonne : « Malheureusement, beaucoup affectent de poser des problèmes politiques qui leur interdiraient d'entretenir des relations qu'ils estiment coupables avec nous »<sup>27</sup>. L'élargissement du réseau, avec l'ouverture en 1974 du CIDJ-Auvergne puis en 1975 du CIDJ-Aquitaine, accroissent la pression sur le CIDJ parisien. En effet, le succès de ces centres régionaux dépend largement de leur insertion locale, donc de la qualité de leurs contacts politiques et administratifs. De plus, les moyens limités que souhaite affecter le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, l'amène à rechercher des financements complémentaires auprès des collectivités locales. C'est pourquoi les CIDJ de province sont érigés en 1976 en associations à part entière — ce ne sont plus de simples antennes — dont le Conseil d'administration peut être ouvert aux bailleurs de fonds, aux autorités locales, aux directions départementales et régionales à la Jeunesse et aux Sports, aux représentants locaux de l'ONISEP

#### *Le CIDJ, centre de ressources national*

Dès lors, le CIDJ devient « centre de ressources national » en matière d'information des jeunes : *primus inter pares*, il n'a aucun

---

15 fiches de synthèse les plus demandées sont des fiches sur les métiers. 35,59 % des visiteurs sont étudiants, 30,03 % sont des jeunes travailleurs et 17,93 % sont sans emploi. Source : rapport moral de l'AGO du 21 avril 1977.

<sup>26</sup> - CIDJ-Méditerranée — Comptes-rendus mensuels.

<sup>27</sup> - CIDJ-Méditerranée — Comptes-rendus mensuels, juin 1973.

pouvoir hiérarchique sur les Centre d'Information Jeunesse de province et l'appellation CIDJ lui est réservée en compensation du démantèlement de « son » réseau. Son rôle consiste à procurer aux C.I.J. l'abonnement à Actuel CIDJ dont il reste le seul maître d'œuvre et à proposer des formations aux métiers de l'information et de la documentation des jeunes. Phénomène classique, la perte du poids « politique » du CIDJ est compensée par la reconnaissance de son rôle d'expert. Par ailleurs, la décision d'élargir le réseau des C.I.J. découle d'un discours prononcé par Valéry Giscard d'Estaing le 9 décembre 1978 : « L'expérience du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse est un succès. Je vous annonce qu'en 1980 chaque région disposera d'un tel Centre »<sup>28</sup>.

Recentré sur Paris, le CIDJ doit également composer avec l'ANPE ou l'ONISEP. En effet, s'il sont concurrents dans la diffusion de l'information, le CIDJ en est dépendant pour produire l'information qu'il dispense. C'est le sens des nombreuses réunions et conciliations tentées entre le CIDJ et l'ONISEP de 1973 à 1988, lorsque René Haby parvient à un accord. Ce qui est en cause, dans cette attitude du CIDJ, c'est l'idée d'un « Centre à tout faire ». Cette notion, qui fait abstraction de l'environnement, n'est pourtant pas la seule voie explorée.

#### 4.3. Vers le « guichet unique »

En effet, dès janvier 1969, C. Reboul avait envisagé la présence d'un conseiller d'orientation dans les locaux du CIDJ afin de compléter l'offre de services et d'informations en direction des jeunes. Cette idée préfigure largement l'idée de « guichet unique » développée notamment lors de la mission de Bertrand Schwartz qui devait déboucher, sur l'ordonnance du 26 mars 1982 créant les PAIO<sup>29</sup> et les Missions locales<sup>30</sup>. La tension entre ces deux visions du CIDJ couvre

---

<sup>28</sup> - Allocution de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, à la Semaine de la jeunesse, Porte de Versailles, le 9 décembre 1978.

<sup>29</sup> - Les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation ainsi que les Missions locales ont été créées par l'ordonnance du 26 mars 1982, consécutive au rapport de Bertrand Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté (J.O. du 28 mars 1982, p. 956-958).

<sup>30</sup> - Le CIDJ a collaboré à cette mission ; aujourd'hui, une PAIO fonctionne dans le cadre du CIDJ.

toute la période, jusqu'à la réorganisation interne appliquée par Brigitte Cahen en 1990, qui impose l'orientation « guichet unique ».

La première ébauche de guichet unique fut esquissée en 1972-1973. M. Guillebeau, directeur de l'ONISEP avait fait part de sa crainte, peu de temps auparavant, de voir se développer en France un réseau parallèle aux délégations de l'ONISEP existant dans chaque académie<sup>31</sup>. A partir de septembre 1972, un conseiller d'orientation du ministère de l'Éducation Nationale est présent dans le hall d'accueil du CIDJ et le CIDJ distribue ou vend plusieurs milliers de brochures de l'ONISEP. En janvier 1973, l'ANPE détache une conseillère d'information professionnelle. Les relations avec l'ANPE débouchent sur une opération « Emplois temporaires de l'été ». C'est également à cette période qu'est passé l'accord avec le ministère de l'Agriculture concernant le CIDJ-itinérant. D'autres collaborations sont établies, avec les syndicats d'initiatives locaux (1971), avec le Commissariat général au Tourisme (1972). Il faut également rappeler que la ville de Paris est propriétaire du terrain qu'occupe le CIDJ dans des conditions très favorables.

Pourtant, les vicissitudes de ces collaborations, l'affluence croissante dans le hall, puis le déménagement en 1978 du CIDJ dans les bâtiments actuels, viennent freiner ces relations de proximité. Les recouvrements de compétence, quelques difficultés pratiques, tenant notamment à la responsabilité juridique du CIDJ dans la publication des annonces (emplois, logements) et, de manière plus étonnante, une quasi-absence de dialogue entre les personnels du CIDJ et les conseillers de l'ANPE ou de l'ONISEP présents dans le hall expliquent ce demi-échec. Le fonctionnement du hall du CIDJ comme guichet unique n'intervient que lorsque des collaborations croisées sont établies. Cette évolution est facilitée par la reconnaissance d'Actuel CIDJ comme support de référence, dont témoigne la présence du

---

<sup>31</sup>- AG du CIDJ du 24 juin 1971, procès-verbal des débats. Cf. la réponse du président du CIDJ, Laurent Chazal, associé à la création de l'ONISEP : « J'ai participé à la création de l'ONISEP dont vous êtes maintenant directeur. Je peux presque dire que je suis votre père et je m'en excuse, par conséquent, je puis faire la différence et la comparaison entre l'objet même et la vocation du CIDJ et ceux de l'ONISEP : le CIDJ, c'est une plaque tournante et un point de rencontre. C'est un lieu où les jeunes viennent très librement en dehors de toute contrainte, d'une part, et dans un cadre qui ne ressemble en rien à un cadre administratif ».



« module »<sup>32</sup> dans les CIO, les ANPE, les Bureaux d'information jeunesse et autres PIJ<sup>33</sup>, dans les lycées ou chez les officiers-conseils. Doté d'une identité mieux assurée, le CIDJ négocie alors, entre 1988 et 1991, des conventions et des accords avec d'autres organismes.

### **CONCLUSION**

Nous avons cherché à mettre en évidence l'influence des choix budgétaires et des structures institutionnelles, des concurrences et des collaborations, dans l'évolution du CIDJ, le poids et la dynamique propres au Centre modifiant souvent cette équation trop simple. La multiplicité de ces interactions et leur caractère parfois imprévisible — à la suite de la crise de 1971, ou lors d'initiatives politiques — ont contribué à forger l'identité du CIDJ autour des valeurs d'expertise et d'intégrité.

Les deux options d'organisation du CIDJ, « centre à tout faire » ou « guichet unique », entre lesquelles le Centre oscille sans cesse, nous paraissent caractériser son attitude au cours du temps, selon l'évolution du système de contraintes auquel il est soumis. L'option privilégiée dépend aussi du degré de cohésion du Centre. Lorsque celle-ci s'établit à un degré élevé autour des positions du personnel, la valorisation des compétences techniques et éthiques favorise une démarche « centre à tout faire ». Lorsque la direction conquiert un poids suffisant, le CIDJ dispose de davantage d'assurance pour engager des coopérations et s'orienter vers la solution du « guichet unique ». Mais que ces collaborations soient mal engagées, mal gérées, et la tentation est forte de revenir au centre à tout faire.

Cette attitude peut amener (c'est également vrai de l'ONISEP ou de l'ANPE) la tentation de considérer le public jeune ou son information comme un monopole. Très vite apparaissent alors des dérapages de fonctionnement, souvent renforcés par l'absence ou l'ignorance des passerelles entre institutions. Mais l'évolution constante de

---

<sup>32</sup>- Ce meuble destiné à recevoir la collection des fiches qui composent Actuel-CIDJ a été conçu par René Haby, peu après son arrivée à la présidence du CIDJ

<sup>33</sup>- Point d'information jeunesse : ce sont, avec les Bureaux d'information jeunesse (BIJ), les correspondants des centres régionaux d'information jeunesse, CRIJ, qui ont compétence régionale, au niveau local.

P. BAUBEAU

la demande sociale, adressée au CIDJ ou à sa tutelle, empêche les situations de se figer : on a vu son impact sur l'évolution du CIDJ, d'abord conçu comme un lieu d'information sur les sports et les loisirs, puis devenu concepteur d'informations dans tous les domaines. C'est cette demande sociale, les réponses qu'elle suscite ou qu'elle provoque qu'il faudrait maintenant étudier.

**Patrice BAUBEAU**  
Étudiant en thèse d'histoire  
à l'IEP de Paris

**Abstract :** The foundation of the Centre d'information et de documentation jeunesse — CIDJ (Centre for youth information and documentation) results from three factors : the constitution of a « youth state policy », the institutional competition between the different public bodies in charge of this policy, the may 68 crisis. The CIDJ, designed to adress young people information needs, has simultaneously had to define the width of its missions, train its crew to new jobs, and define its function in a crowded institutional context (ONISEP, ANPE, etc.). The CIDJ, hesitating between two general functional forms — all-purpose centre or open-to-all position — tries to fulfil its missions and to find its place among other public bodies.**Key words :** Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) — Youth information and documentation — State Ministry of Youth and Sports — Youth policy.

### Orientation bibliographique

- Danvers, F. « Enseignement supérieur et logique de marché : le cas des salons étudiants. » *Bulletin de l'ACOF*, vol. 56, n° 2, juin 1993. pp. 5-17.
- Danvers, F. « Le Bureau universitaire de statistique d'Alfred Rosier : mémoire et modernité. » *L'orientation Scolaire et Professionnelle*, n° spécial : contribution à l'histoire de l'orientation, mars 1990, vol. 19, n° 1. pp. 5-23.
- Ministère de l'Éducation Nationale. Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports. *Au service de la jeunesse*. Paris : Imprimerie Nationale, 1960. 87 pages. Cote B.N. : 8-Lf-242.249C

L'INFORMATION À DESTINATION DES JEUNES : LE CIDJ DE PARIS

- Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Dossier d'enquête pour le livre blanc de la jeunesse*. Paris : ministère de la Jeunesse et des Sports, 1966. Cote B.N. : Fol-Fw-Pièce 37
- Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Jeunes d'aujourd'hui — Rapport d'enquête*. Paris : ministère de la Jeunesse et des Sports, s.d. Cote B.N. : 4-Lf-242.284
- Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Jeunes d'aujourd'hui*. Paris : la Documentation française, s.d. [1967]. 339 p. Cote B.N. : 4-Lf-242.284.A
- Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. *Jeunes pour notre temps. Bilan de sept ans (1958-1965)*. Paris : secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports ; Lyon : éd. Gougenheim, 1965. 91 pages. Cote B.N. : 4-Lf-242.281